



Révision Générale du PLU

ANNEXES 6B SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

2. Plan des servitudes

DRIEA IF / UTEA 92 / SADD / PUP – Juillet 2013



LÉGENDE

-Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel :

- (*) Monument historique classé et périmètre de protection de 500 m de rayon
- (*) Monument historique inscrit et périmètre de protection de 500 m de rayon
- Site classé

-Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements :

- Canalisation de gaz à haute pression en acier Ø 200
- Câble électrique souterrain 63 kV
- Câble électrique souterrain 225 kV
- Câble électrique souterrain 63 kV abandonné
- Servitude de halage et de marchepied (largeur = 3,25 m.)
- Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer
- Zone de dégagement des aérodromes
- Zone de garde radioélectrique
- Zone de protection radioélectrique
- Zone de dégagement radioélectrique

-Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique :

- Périmètre de prévention des risques de mouvements de terrains liés aux anciennes carrières

N.B. : La commune de Puteaux est en partie concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) de la Seine dans les Hauts-de-Seine approuvé par Arrêté Préfectoral n°2004-01 du 09 janvier 2004.
(Le zonage réglementaire et le règlement du P.P.R.I. sont annexés au P.L.U.)

